

Rémunération des agents de Co-operators concernant le secteur d'activités d'Échelon

À titre d'assureur, Échelon, Compagnie D'Assurances Générale conclut des ententes avec les agents de Co-operators dans différentes régions du Canada. Ils disposent de l'expertise nécessaire pour évaluer vos besoins en assurance, vous conseiller et recommander de l'assurance en votre nom. Nous prenons bien soin de nous assurer qu'Échelon et les agents de Co-operators avec lesquels elle fait affaire s'acquittent de leurs activités conformément aux plus strictes normes professionnelles.

Commissions

Les agents sont rémunérés sous forme d'un versement de commission calculé en fonction d'un pourcentage de votre prime d'assurance. Les agents doivent déclarer, sur demande, leur revenu de commissions gagné d'une police d'un client.

| Le tableau ci-dessous donne la ventilation des commissions versées par Échelon aux agents contractuels : | Commission de base |
|--|--------------------|
| Véhicule de tourisme | 8,5 % |
| Véhicule commercial | 8,5 % |

Commission sur le bénéfice réalisé (CBR)

Échelon ne verse AUCUNE commission sur le bénéfice réalisé à ses agents.

De temps à autre, Échelon peut organiser des concours conçus pour améliorer l'efficacité du fonctionnement de l'entreprise.

Propriété des agences et prêts aux entreprises

Échelon ne détient aucune propriété financière dans quelque agence que ce soit et n'offre aucun prêt aux agents.

Pour toute question, veuillez nous faire parvenir un courriel à marketing@egi.ca ou communiquer avec votre agent d'assurance.